



## FOYER D'HEBERGEMENT « Le Relais »

Créer en 1974, l'établissement héberge des adultes en situation de handicap mental admis à l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Les Ateliers de la forêt » et leur propose un cadre de vie, une vie en société, des activités de loisirs, d'apprentissage et de socialisation.

Financé par le Conseil Départemental de la Marne, il est géré par l'Association des Papillons Blancs de la Région de Reims (APBRR). Cette association à but non lucratif, créé en 1955, gère dix établissements médico-sociaux et vise la promotion des personnes présentant un handicap mental.

Le foyer accueille 62 personnes et met en œuvre, dans le cadre de leurs prises en charge, les prestations adaptées à leurs besoins :

- ◆ un hébergement en chambre individuelle et un service de restauration,
- ◆ des activités de loisirs et de sport,
- ◆ des activités d'insertion et de socialisation,
- ◆ une vie sociale,
- ◆ un accompagnement aux soins,
- ◆ des activités d'apprentissage en rapport avec la vie quotidienne.

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, le foyer « Le Relais » vous propose les services d'une équipe pluridisciplinaire.

### Votre vie au foyer « Le Relais »



#### 1 - Votre hébergement

Vous êtes hébergé(e) en chambre individuelle. L'établissement dispose de 59 chambres et d'une chambre d'accueil temporaire, réparties sur les quatre étages du bâtiment. A votre arrivée, la clé de votre chambre vous est remise.

A chaque étage, vous disposez :

- ◆ d'un séjour,
- ◆ d'une salle à manger équipée d'une cuisine,
- ◆ d'une salle de bains,
- ◆ de trois douches,

- ◆ de toilettes.

L'établissement loue un appartement proche du centre-ville de Reims. C'est un lieu de stage, d'apprentissage où sont accueillis trois résidents, disposant chacun d'une chambre. Ces stages peuvent être un tremplin vers une vie plus autonome.

Dans le cadre de votre prise en charge, nous allons élaborer avec vous et votre famille ou votre représentant légal, votre projet personnalisé. Il s'agit de définir ensemble les activités et apprentissages les plus adaptés à votre prise en charge, en fonction de vos souhaits et besoins, ainsi que de l'évaluation faite par les professionnels.



## 2 - Votre repas

- ◆ Le petit déjeuner est servi :  
en semaine de 7h30 à 8h45.  
le week-end et jours fériés de 8h30 à 10h00.
- ◆ Le déjeuner est servi :  
en semaine à 12h30.  
le week-end et jours fériés, à 12h00.
- ◆ Le dîner est servi à 19h00

En informant à l'avance, il est possible de faire réserver vos repas pris en dehors de l'horaire habituel.

Sur prescription médicale, des régimes alimentaires peuvent être mis en place, avec un accompagnement éducatif.

A chaque étage, vous disposez d'une cuisine collective pour confectionner vous-même, si vous le souhaitez, vos repas du soir et du week-end. Il est possible, en prévenant un membre de l'équipe éducative à l'avance, d'accueillir vos proches pour partager un repas dans une salle à manger réservée à cet effet. Un tarif fixant la participation financière est calculé annuellement.

Des sorties au restaurant sont régulièrement organisées. Le coût du repas est à votre charge. Si vous ne prenez pas le repas fourni par l'établissement, celui-ci vous est remboursé suivant un tarif annuel annexé à votre contrat de séjour.



## 3 - Votre santé

Si vous prenez des médicaments, veuillez nous fournir les ordonnances en cours de validité. Vos médicaments seront conservés dans un local fermé et ils seront préparés chaque semaine par l'infirmière ou par la pharmacie en sachet individuels.



#### 4 - Votre argent

A chaque étage, un coffre est à votre disposition pour déposer votre argent ou votre carte de retraits bancaires. Une feuille de comptes électroniques, tenue à jour par les éducateurs, retrace vos dépenses.



#### 5 - Vos visites

Vous pouvez recevoir les membres de votre famille et vos amis. Tout visiteur doit signaler sa présence en arrivant à un membre du personnel.

Les visites sont autorisées :

- ◆ de 17h00 à 20h00 en semaine,
- ◆ de 10h00 à 20h00 le week-end et les jours fériés.



#### 6 - Votre accompagnement

A chaque étage, une équipe éducative pluridisciplinaire vous accompagne dans votre vie quotidienne. Lors de votre admission, le nom de votre éducateur référent vous est communiqué. Il est votre interlocuteur privilégié et votre représentant au sein de l'institution. Il élaborera avec vous et votre famille ou représentant légal les modalités de votre projet personnalisé. Pour ce faire, des rencontres sont régulièrement organisées, notamment lors de la rédaction de votre projet. D'autre part, une réunion-repas avec l'ensemble des familles est organisée annuellement.



#### 7 - Vos sorties

Suivant votre projet personnalisé, vous pouvez sortir seul ou avec un accompagnement éducatif pour vos achats et vos loisirs. Le week-end, le foyer reste ouvert. Il vous est possible de retourner en famille chaque week-end ou suivant un calendrier élaboré avec vous et votre famille.

#### 8 - Vos activités

Des activités de loisirs, d'apprentissages ou de socialisation vous sont proposées :

- ◆ peinture décorative
- ◆ bibliothèque
- ◆ cuisine
- ◆ musique et chant
- ◆ soins esthétiques
- ◆ atelier informatique



- ◆ activités sportives : gymnastique, piscine, VTT, lutte...
- ◆ bar sans alcool



## 9 - Votre participation à la vie du foyer

Vous êtes invité(e), tout au long de votre séjour à participer à la vie de l'établissement, par le biais :

- ◆ de groupes d'expression,
- ◆ du Conseil de la Vie Sociale, qui donne son avis sur tous sujets concernant le fonctionnement de l'établissement,
- ◆ d'échanges avec les membres de l'équipe éducative et particulièrement votre référent.